



COMMUNE DE BEAUSSAULT.

PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05.06.2026

Le Maire ouvre la séance à 20h00. Tous les membres sont présents. Le quorum est atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Christophe MOUQUET est désigné comme secrétaire de séance.

1. Approbation procès-verbal réunion du 27.04.2026

Le procès-verbal de la précédente séance est approuvé à l'unanimité.

2. Désignation des délégués du Conseil Municipal et leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Après vote, sont élus à la majorité absolue :

Délégué : Laurent Fournier

Suppléants : Mickaël Lejeune, Christophe Mouquet et Agaïna Hue.

3. Demande de subvention Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Seine-Maritime (Délibération 24/2026)

Après discussion le conseil municipal refuse le versement d'une subvention à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Seine-Maritime.

4. Désignation des référents déontologues (Délibération 25/2026)

Le Maire expose que la loi n°2022-217 du 21 février 2022 prévoit que tout élu local peut consulter un référent déontologue, chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local.

Il appartient donc à chaque collectivité de procéder à la désignation de ce référent déontologue, celui-ci :

- ne doit exercer dans la collectivité aucun mandat d'élu local actuellement ni depuis au moins trois ans
- ne pas être agent de la collectivité
- ne pas se trouver en situation de conflit d'intérêts
- peut-être un collège, composé de personnes répondant aux mêmes conditions, qui adopte un règlement intérieur précisant son organisation et son fonctionnement

M. le Maire précise qu'il appartient donc au Conseil Municipal de désigner ou plusieurs référents déontologues des élus satisfaisant aux conditions précitées.

A ce titre le Centre de Gestion de la Seine-Maritime et l'Association Départementale des Maires de Seine-Maritime, en leur qualité de tiers de confiance, proposent de recenser des référents déontologues qui répondent aux conditions prévues.

En cas de saisine d'un référent, le tarif est de 80€.

Le Conseil Municipal accepte pour la durée du mandat restant à courir, les quatre référents déontologues des élus proposés par le CDG76 et l'ADM76, qui sont des professeurs des universités, spécialistes en droit public et premier conseiller au tribunal administratif de Rouen.

5. Désignation représentants et suppléants aux COPIL des sites Natura 2000 (Délibération 26/2026)

Le Conseil Municipal désigne Mickaël Lejeune comme représentant titulaire et Laurent Fournier comme représentant suppléant.

6. Instauration d'un droit de préemption dans le périmètre de l'aire d'alimentation des captages de Nesle-Hodeng, Bully, Mesnières-en-Bray, Neuville-Ferrières et Beaussault. (Délibération 27/2026)

Le Conseil Municipal discute de cette demande émanant du syndicat O²BRAY. Celui-ci sollicite un droit de préemption sur les parcelles agricoles situées dans l'aire d'alimentation de ces captages. Ce droit de préemption peut être institué au profit du syndicat O²Bray par arrêté préfectoral après consultation des organismes publics (communes, EPCI...)

A l'unanimité le Conseil Municipal donne un avis défavorable à cette demande.

7. Correspondant défense ministère des armées et des anciens combattants (Délibération 28/2026)

Mme la ministre des armées et des anciens combattants demande à la commune de désigner un correspondant défense afin de bénéficier d'un relais privilégié auprès des armées. Le conseil municipal désigne Laurent Fournier.

8. Demande de subvention achat tracteur (Délibération 29/2026)

Le tracteur de la commune étant usagé, le Conseil Municipal à l'unanimité se prononce en faveur de demandes de subvention auprès du Département et de la COM-COM CC4R procéder à son remplacement

9. Achat tracteur (Délibération 30/2026)

Le Conseil Municipal étudie les quatre devis reçus (Deriemaecker, Genty, Anselin et Freulet). Après analyse des devis, le Conseil Municipal retient le devis de la société Deriemaecker pour un montant de 59000€ HT.

10. Délibération remboursement frais de carburant journée enrobé (Délibération 31/2026)

Après la journée enrobé, un des conseillers a fait le plein du véhicule de location avec sa carte bleue personnelle ne sachant pas que ce n'était pas autorisé.

A titre exceptionnel, le trésorier est d'accord pour rembourser cette somme. Le conseil municipal délibère favorablement à cette demande de remboursement.

11. Délibération autorisant la signature d'une convention de recouvrement avec le comptable public (Délibération 32/2026)

Le Conseil Municipal accepte la signature de cette convention qui a pour objectif de mettre en œuvre toutes les actions susceptibles d'améliorer l'efficacité de la chaîne de recouvrement, de l'émission du titre jusqu'au recouvrement effectif ou l'admission en non-valeurs, créances minimales ou en créances éteintes.

12. Renouvellement convention avec le CDG76 : Médiation préalable Obligatoire (Délibération 33/2026)

Le CDG76 propose de renouveler la convention de la Médiation Préalable Obligatoire dans le cadre de litige potentiel avec l'un des agents ;

Cette médiation est facturée qu'en cas de saisine du médiateur. Le Conseil Municipal accepte de renouveler cette adhésion et donne pouvoir au Maire pour signer tout document y afférent.

13. Commission électorale (Délibération 34/2026)

Lors de la réunion du 20 mars 2026, le conseil municipal avait nommé les membres de la commission électorale, depuis cette réunion, la commune a reçu un mail de la préfecture stipulant qu'un adjoint titulaire d'une délégation ne peut siéger au sein de la commission et qu'il faut un suppléant au délégué de l'administration et un délégué au tribunal judiciaire.

Le conseil municipal passe au vote pour nommer de nouveaux délégués :

Membre du Conseil : DEVRAIGNE Corinne

Délégués de l'administration : Philippe POLLET (titulaire) et Bruno Renier (suppléant)

Délégués du Tribunal Judiciaire : Jean-Philippe PUJOL (titulaire) et Joël Darré (suppléant)

14. Questions diverses

. L'agent technique a repris le travail puis a pris ses congés, l'agent remplaçant a donc été prolongé.

. Salle polyvalente : il faut prévoir de teinter la façade de la salle, M. Mouquet propose de faire une journée avec le conseil, une date est prise : samedi 26 septembre.

. Deux mariages ont lieu cette année, il convient de commander deux assiettes au potier à Gaillefontaine.

. La table à langer de la salle des fêtes a été démonté car elle ne tenait plus bien, elle sera refixée différemment.

. La CTA de compensation de la clim est HS, Sovimef souhaiterait faire un audit (facturé 1080€ TTC) mais le CM souhaite avoir un devis de la CTA avant.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne posant de question, la séance est levée à 21h50

PV arrêté à la séance du 31.08.2026

Le Maire,
Laurent FOURNIER

Le secrétaire de séance,
Christophe Mouquet